



LES REGLES DU JEU DANS LE PARTENARIAT RESPONSABLE ENTRE ETAT ET ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

DECLARATION

1 LE CNCR : UNE LONGUE ET PATIENTE CONSTRUCTION DEMOCRATIQUE, ENDOGENE ET RESPONSABLE DES RURAUX

Notre mouvement tire son origine d'une réflexion consciente des organisations paysannes de notre pays ; dès 1981, en accord avec le Gouvernement et la FAO, les paysannes et les paysans ont analysé les impacts de la libéralisation sur nos métiers, nos revenus, nos conditions de vie.

« Quel avenir pour le paysan sénégalais » ? Pour répondre à cette forte interrogation, les 9 membres fondateurs du CNCR, ont pendant deux ans (1991-1993), parcouru les 320 communautés rurales pour écouter et discuter avec le monde rural.

C'est donc sur la base de cette consultation démocratique, légale et inclusive parce qu'elle a associé les élus locaux et l'administration, que nous avons créé le CNCR.

Le CNCR est donc la volonté des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des forestiers et des femmes rurales, en tant que travailleurs et citoyens à part entière de la République, de s'organiser pour vivre décemment et dignement de leurs métiers mais aussi pour apporter leur pierre à l'édification de la société plurielle sénégalaise.

Sous ces aspects, le CNCR est donc une plateforme citoyenne, professionnelle et respectueuse de la légalité républicaine dont la vocation n'est pas seulement d'attendre que tout lui tombe du ciel ni également d'être au service d'autres catégories sociales que celles des agriculteurs, des pêcheurs, des forestiers, des éleveurs et des femmes rurales.

2 LE PARTENARIAT RESPONSABLE EST NOTRE CREDO

Depuis sa création, le CNCR a travaillé avec l'Etat dans le respect strict des rôles et des responsabilités de chaque partie. Cette bonne compréhension, sans arrière pensée, a permis notamment de mettre en place, de 1997 à 2000 :

- .

- Des mécanismes de dialogue et de concertation conçus sous forme de rencontres régulières avec les autorités en charge du développement rural ;
- La négociation de réformes et de programmes pour promouvoir un développement agricole et rural plus judicieux. Depuis 2000, ces acquis sont progressivement remis en cause. Il s'y ajoute que face au refus du CNCR d'être vassalisé, notre organisation a été à plusieurs reprises intimidée ; pour rappel, notre participation légitime et légale aux assises nationales a conduit, pendant un certain temps, à notre bannissement, comme dans d'autres contrées et en d'autres temps.

2.1 QUE S'EST-IL PASSE LE 10 FEVRIER DERNIER ?

Le ministère de l'agriculture, n'ayant pas réussi à nous domestiquer, a mis en branle, depuis mars 2009 un projet de «syndicalisation» et a, contre toutes les valeurs démocratiques de notre pays, érigé cette organisation en unique et absolue représentation des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des femmes rurales.

Le ministère de l'agriculture a voulu, dans un pacte qui scelle une coalition entre l'Etat, les bailleurs de fonds et les organisations de producteurs, imposer « son organisation » pour porter notre voix.

Le CNCR, considérant ses traditions et également la nature et la portée de cette organisation, a signifié par son départ de la cérémonie, son désaccord sur de tels procédés et ne compte pas seulement faire connaître son avis.

De toutes les façons, il est révolu le temps où l'Etat omniprésent, omniscient et omnipotent se donnait les prérogatives de choisir et d'imposer les modes d'organisation des paysans. C'est triste pour un pays comme le Sénégal qui sert de modèle partout en Afrique grâce à ses capacités d'auto-organisation en milieu rural d'en arriver à l'application obscurantiste de la pensée unique.

Le CNCR et ses membres tiennent à réaffirmer la fierté des paysannes sénégalaises et des paysans sénégalais issus de toutes les filières de production et leur inaliénable volonté de participer, par leur travail quotidien, au développement de leur pays.

Les paysannes et les paysans du Sénégal regroupés au sein du CNCR ont toujours mis tout leur cœur à l'ouvrage. Ils se sont dotés, au cours des trente (30) dernières années, de diverses organisations de mieux en mieux habilitées à les représenter et à travailler de concert au développement et à la pérennité de chacune des filières de production.

Fait à Dakar, le 12 Février 2010



Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)

Villa N°30, Liberté 6 Extension, Dakar

BP 249, Poste R.P., Dakar, Sénégal

Fixe +221 33 827 74 53 • Télécopie +221 33 827 70 88

<http://www.cncr.org> • cncr@cncr.org